Comment agir contre le tabagisme ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 21 mars 2011

Comment agir contre le tabagisme[État+individu] ?

Merci

Réponse :

Les lois et règlements mis en place par le parlement français et par les gouvernements successifs depuis 1976 se trouvent aujourd'hui regroupés dans le code de la santé publique : Ils pourraient être d'une rare efficacité à la seule condition que ceux qui sont en charge de leur application remplissent simplement leur mission sans même qu'il soit besoin d'y mettre un zèle particulier.

Ce laxisme face aux infractions peut exister pour trois raisons :

- Des responsables de lieux favorisent la commission de ces infractions, chefs d'entreprises, cafetiers, responsables de discothèques, etc.
- Les individus qui constatent ces infractions n'osent pas réagir, par crainte de perdre leur emploi ou parce qu'ils ne sont pas conscients de leurs droits. Ils laissent ainsi s'installer l'idée que le tabagisme passif ne constitue pas réellement un problème. Alors pourquoi attendre des agents chargés du contrôle qu'il sévissent si cela ne leur est jamais demandé ,
- Une certaine forme de parisianisme s'impose de plus en plus dans les milieux intellectuels, dans les hautes sphères de la presse et même quelquefois dans la magistrature pour tenter d'opposer la liberté individuelle d'enfumer à une loi de santé publique que l'on tente de décrire comme de la censure liberticide en oubliant que le tabac est un produit qui tue prématurément un de ses consommateurs réguliers sur deux.

Alors, comment doit agir l'individu pour faire régresser le tabagisme ? il a deux moyens cumulatifs : s'insurger chaque fois qu'il constate une infraction et adhérer à une association qui pourra d'autant plus faire valoir ces récriminations qu'elles seront portées par un nombre important d'adhérents.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac